

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

**PRESENTS** : MM GENTY/FABBRI/MONDANGE/REBOULET/CHARBIN/CHAVANON/CHOUCHANE/  
LIBERO/LACONDEMINI/RABIER/CHARVET/DUFAUX/BENHALLA/BEAUVEIL (arrivée à 18h55)  
THOMMES/EVIEUX/NIVON/CHASSAGNE/ROUCAUTE/PICARD/ABMESELELEME (arrivée à 18h40)  
ROUX

**POUVOIRS** : MM CLOIX A CHARBIN/CORRADINI A GENTY/YACOUBA A CHOUCHANE

**ABSENTS** : MM MARTINEZ/NOTTEGHEM/GUYENOT

Lucien FABBRI a été désigné secrétaire de séance

Le Maire invite le conseil municipal à avoir une pensée pour Colette BEAUVEIL et sa famille suite au récent décès de son beau-père.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Aucune observation n'est formulée à l'encontre du compte rendu de la réunion du 9 mai 2019 qui est ainsi adopté.

### **I – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Le Maire expose que deux bailleurs sociaux sollicitent la commune pour la garantie d'emprunts concernant le financement d'opérations sur la commune.

La première demande émane d'ADVIVO pour la garantie à hauteur de 35 % de 4 emprunts d'un montant total de 1 550 000 euros, concernant la construction de 12 logements locatifs sociaux, rue Hélène Boucher.

Le détail de ces 4 emprunts est le suivant :

- PLAI de 480 000 €
- PLAI FONCIER de 155 000 €
- PLUS de 695 000 €
- PLUS FONCIER de 220 000 €

La seconde demande émane de l'OPAC38 pour la garantie à hauteur de 35 % de 4 emprunts d'un montant total de 4 289 493 euros, concernant la construction de 42 logements locatifs sociaux, rue Romain Rolland.

Le détail de ces 4 emprunts est le suivant :

- PLUS de 1 386 587 €
- PLU FONCIER de 863 587 €
- PLAI de 1 472 533 €
- PLAI FONCIER de 566 786 €

Le Maire propose d'apporter une réponse positive à ces deux demandes, en apportant une garantie à hauteur de 35 % pour ces 8 emprunts, comme la commune le pratique habituellement.

Francis ROUCAUTE demande sur quelles durées ces emprunts sont contractés.

Le Maire indique que les durées de ces prêts sont de 40 et 50 ans.

Le DGS indique qu'au 31/12/2018, le capital garanti par la commune pour des logements sociaux s'élève à 4 581 660 €.

Le Maire précise qu'il n'y a désormais plus de montant maximum pouvant être garanti par les communes mais que cela était le cas jusqu'il y a peu.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement d'apporter la garantie de la commune à ces deux emprunts à hauteur de 35 %.

## **II – PROJET DE DEMOLITION / CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR L'OPAC 38**

Le Maire expose au conseil municipal que l'OPAC 38 envisage de démolir 3 logements sociaux (2 T3 et 1 T4) présents sur la parcelle de terrain cadastrée AE 921, d'une surface totale de 2 150 m<sup>2</sup>, situés au 4 rue Sacco et Vanzetti.

Ces logements sont anciens et l'OPAC 38 envisage de les démolir et de construire sur le même tènement 12 nouveaux logements locatifs sociaux jumelés en modules préfabriqués.

Plusieurs élus font part de leurs doutes sur la qualité des bâtiments modulaires pour de l'habitation.

Le Maire explique qu'aucun engagement n'est pris et que dès que les esquisses seront présentées par l'OPAC 38, elles seront exposées pour information au conseil municipal.

Il ajoute que dans le cadre de ce projet, les services de l'Etat souhaitent connaître l'avis de la commune avant d'autoriser l'OPAC 38 à démolir ces 3 logements. En effet, cette démolition impliquerait la sortie temporaire de 3 logements du parc de logements locatifs sociaux de la commune.

Il précise que la commune dispose au 1er janvier 2019 de 498 logements sociaux, soit un taux de 20.57 %. La sortie de 3 logements abaissera certes ce taux mais n'entraînera pas le passage sous les 20 % avec en plus les autres programmes qui seront pris en compte le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet de démolition.

Sylvie ABMESELELEME demande si les 3 logements concernés sont actuellement occupés.

Le Maire indique que les 3 logements ne sont plus occupés.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide d'émettre un avis favorable à ce projet de démolition de 3 logements sociaux situés au 4 rue Sacco et Vanzetti.

## **III – SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT D'ENEDIS – RUE HELENE BOUCHER**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de raccordement électrique d'un lotissement en cours de construction, rue Hélène Boucher, ENEDIS sollicite l'établissement d'une servitude pour le passage d'un nouveau réseau souterrain à créer sur une parcelle relevant du domaine privé de la commune, à savoir la parcelle AB 684.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage d'un réseau souterrain sur la parcelle AB 684 appartenant à la commune.

#### **IV – CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service gratuit de paiement en ligne dénommé PayFiP permettant aux usagers de la collectivité de payer leurs factures par internet ou par carte bancaire. La DGFIP prend en charge les coûts de fonctionnement liés au système gestionnaire de paiement mais il relève de la commune de supporter les coûts de commissionnement interbancaire.

Arrivée de Colette BEAUVEIL à 18h55.

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer des conventions pour la mise en œuvre du paiement par internet des factures de la crèche, du restaurant municipal, du service enfance jeunesse et pour le paiement par carte bancaire à la ludothèque.

Il précise que c'est une étape supplémentaire dans les applications numériques et la dématérialisation des démarches, faisant suite à la possibilité d'inscription par internet à certains services mise en œuvre en septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les conventions régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service avec la DGFIP ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier pour les régies « Crèche Multi-Accueil », « Enfance jeunesse centre de loisirs », « Cantine » et pour le paiement par carte bancaire à la ludothèque.

#### **V –REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CRECHE, DU RESTAURANT MUNICIPAL, DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET DE LA LUDOTHEQUE**

Le Maire expose au conseil municipal les projets de nouveaux règlements intérieurs des services « petite enfance », « enfance jeunesse », « restaurant municipal » et « ludothèque ».

Ces derniers intègrent certaines modifications, notamment en ce qui concerne les nouveaux horaires scolaires, la nouvelle organisation de la pause méridienne en matière de restauration, la possibilité de payer les factures en ligne ou par carte bancaire et les barèmes des participations financières des participations familiales à la crèche.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, approuve unanimement ces règlements.

#### **VI –PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 28 juin 2018, a décidé de fixer les modalités de récupération et d'indemnisation des heures supplémentaires.

A la demande du Trésorier, pour pouvoir compenser d'éventuels travaux supplémentaires réalisés au delà du temps légal de travail, il est nécessaire que le conseil municipal délibère également pour créer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Maire propose donc au conseil de créer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour tous les cadres d'emplois et grades de catégories B et C présents dans la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour tous les agents dont les cadres d'emploi relèvent des catégories B et C.

## **VII – CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES**

Dans le cadre de l'avancement de grade de 2 agents, le Maire propose de créer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement de créer les postes tel que proposé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **VIII – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LE REMPLACEMENT DE SYSTEMES D'ECLAIRAGE DU COMPLEXE OMNISPORTS**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de procéder au remplacement des systèmes d'éclairage de certaines salles du Complexe Omnisports, à savoir la salle omnisports (1 056 m<sup>2</sup>), le dojo (510 m<sup>2</sup>) et la salle de gymnastique (625 m<sup>2</sup>).

En effet, les appareillages actuels sont d'origine et de type fluo donc très « énergivores ».

Le projet consiste à mettre en place des systèmes à leds, plus économiques au niveau énergétique.

Il propose de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme d'aides aux aménagements des équipements sportifs.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet serait le suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant des dépenses</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
Etude d'éclairage et mise en place de nouveaux appareillages d'éclairage	100 000.00 €	Région	30 000.00 €
		Etat	
		Département	
		Autofinancement	70 000.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement :

- De valider ce projet et le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme d'aides aux aménagements des équipements sportifs.

## **IX – TARIFS DE L'EDITION 2020 DE LA COURSE DES NEUTRONS**

L'Adjoint aux sports, André MONDANGE propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'édition 2020 de la course des Neutrons prévue le samedi 4 avril 2020 :

3 640 m - jeunes à partir de 14 ans	4 € + 1 € *
1 600 m - enfants à partir de 12 ans	gratuit
1 200 m - enfants à partir de 10 ans	gratuit

800 m - enfants à partir de 7 ans	gratuit
400 m - enfants à partir de 4 ans	gratuit
5 000 m - jeunes à partir de 16 ans	5 € + 1 € *
7 000 m – jeunes à partir de 16 ans	6 € + 1 € *
10 000 m - jeunes à partir de 16 ans	7 € + 1 € *
14 000 m - jeunes à partir de 16 ans	10 € + 1 € *

\* inscription sur place majorée de 1€

Il ajoute qu'il est proposé que les Jeunes Sapeurs Pompiers puissent bénéficier d'une réduction de 50 % sur l'ensemble des tarifs.

Isabelle EVIEUX s'interroge sur le fait que les tarifs d'inscriptions aux courses les plus longues sont les plus chères.

Le Maire indique que les récompenses attribuées aux premiers de ces courses sont plus conséquentes que pour les épreuves plus courtes.

Isabelle EVIEUX espère que les récompenses sont les mêmes pour les filles et les garçons.

André MONDANGE répond que c'est bien le cas.

Patrick THOMMES demande si la participation financière du CNPE est maintenue en 2020.

Le Maire indique que le CNPE sera sollicité, comme les années précédentes et que sa contribution devrait être maintenue. En effet, la participation du CNPE englobe la course des neutrons mais également le coursethon auquel participent les écoles de la commune et les enfants de l'Institut Médico-Educatif.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement d'adopter les tarifs tel que proposés.

### **X – TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'ATELIER MUNICIPAL DE POTERIE**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été constaté que les tarifs votés lors du conseil municipal du 9 mai 2019 pour le service municipal des sports et l'atelier poterie étaient erronés.

En effet, il avait été acté le fait de les maintenir à leur niveau actuel pour les enfants mais les tarifs présentés en référence n'étaient pas ceux en vigueur.

Du fait du Plan Mercredi et afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF, il avait été nécessaire de disposer d'au moins 2 modes de tarifications en fonction des Quotients Familiaux.

La seule modification concernait une baisse de 10 € pour l'adhésion des samauritains et des extérieurs aux ateliers adultes.

Il propose d'adopter les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Tarifs des activités de l'atelier poterie	QF ≤ 850	QF ≥ 851
Atelier Poterie (Samauritains) / trimestre	13 €	15 €
Atelier poterie (Extérieurs) / trimestre	16.50 €	18 €
Atelier soir et mercredi après midi (jeunes) / an :	45,00 €	
Atelier soir et mercredi après midi (adultes) / an :	90,00 €	

Tarif du service municipal des sports	QF ≤ 850	QF ≥ 851
Atelier sport (enfants samauritains) / trimestre	13 €	15 €
Atelier sport (enfants extérieurs) / trimestre	16.50 €	18 €
Costume de danse	18 €	
Atelier soir et mercredi après-midi (jeunes samauritains) / an	45 €	
Atelier soir et mercredi après-midi (jeunes extérieurs) / an	55 €	
Atelier soir et mercredi après -midi (adultes samauritains) / an	80 €	
Atelier soir et mercredi après -midi (adultes extérieurs) / an	90 €	

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement d'adopter les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire indique que les dates prévisionnelles des réunions du conseil municipal d'ici la fin de l'année sont les suivantes : 26 septembre, 14 novembre et 19 décembre

### **- Travaux :**

Les visites des chantiers de la mairie et de la cuisine centrale se sont bien déroulées, les personnes présentes ont pu appréhender la qualité de la conception et de la réalisation de ces 2 équipements.

La date du 31 août à partir de 10h30 est confirmée pour les inaugurations des 2 équipements.

Pour ce qui concerne la salle festive intercommunale, le Maire et Lucien FABBRI ont participé à une réunion en mairie de Clonas sur Varèze avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour déterminer avec quelles entreprises des négociations allaient être menées. Sur 16 lots, une dizaine seront concernés par des entretiens oraux qui devraient être rapidement organisés. Pour les 6 autres lots, les négociations devraient se faire par échanges écrits.

### **- Aménagements de sécurité sur la rue Louise Michel :**

Le Maire expose au conseil municipal un projet d'aménagements de sécurité sur la rue Louise Michel pour limiter la vitesse des véhicules sur ce secteur.

Ainsi, il est envisagé d'aménager deux « écluses » avec des balises en plastique, une dans le bas de la montée, avec sens prioritaire pour les véhicules descendant et une seconde, entre les croisements avec les rues de Mata et Auguste Rodin, avec sens prioritaire pour les véhicules montant.

Richard CHASSAGNE demande s'il est prévu d'aménager des ralentisseurs avec des passages piétons.

Le Maire considère qu'il serait trop dangereux d'aménager des ralentisseurs sur cette rue qui a une pente très prononcée.

Francis ROUCAUTE s'interroge sur l'efficacité des sens prioritaires car il constate souvent que des gens prennent la rue de Lioure en sens interdit.

Le Maire rappelle que le code de la route est très clair sur ce point mais qu'il ne peut pas garantir que tous les automobilistes respectent la loi.

Il considère néanmoins que l'aménagement de sens prioritaires peut être très efficace, comme c'est le cas sur la rue Lavoisier au Péage de Roussillon.

Alain DUFAUX craint que ces aménagements en chicane peuvent générer une hausse de la vitesse de certains conducteurs.

Le Maire dit qu'effectivement, certaines personnes peuvent avoir ce genre de comportement irresponsables mais que celles-ci restent marginales.

**- Décisions prises par délégation :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a engagé les commandes supérieures à 10 000 € H.T suivantes entre le 1<sup>er</sup> mai et le 26 juin 2019 :

<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Tiers</b>	<b>Engagé H.T</b>
21312 - Bâtiments scolaires	Installation d'une régulation de chauffage avec radiateurs	L'ATELIER ELECTRIQUE	18 631,20 €
21318 - Autres bâtiments publics	Installation d'une VMC double flux au local aquariophilie	SARL ELECTRICITE GENERALE JEAN REYES	12 352,80 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage	Sonorisation salle des mariages	SARL CONCERT SYSTEMES	13 912,50 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage	Mobilier de cuisine	SARL HIE EQUIPEMENT	22 012,34 €
2182 - Matériel de transport	2 véhicules GOUPIL électriques	EPIC UGAP	53 765,64 €
2184 - Mobilier	Mobilier pour la cuisine centrale pour les maternelles	SARL MOBISCO Mobilier	15 064,94 €
			135 739,42 €

\*\*\*\*\*